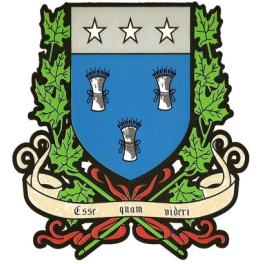


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



Vol. 26, n° 05, 20 mars 2017

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil Municipal de Napierville, le **06 AVRIL À 19H30** au 260 rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de lotissement numéro 290 concernant la largeur minimale de l'emprise de rue pour le prolongement de la rue Saint-Henri. Cette demande est déposée dans le cadre du projet domiciliaire projeté dans la zone Ra.24

(prolongement de la rue Saint-Henri et Anne-Marie), conformément au plan projet d'ensemble préparé par M. Yves Madore, minute 49805. La demande, si elle est accordée, aura pour effet de :

Réduire la largeur minimale de l'emprise de rue pour le prolongement de la rue Saint-Henri à 14.0 mètres au lieu de 15.0 mètres tel que prévu à l'article 3.6 du règlement de lotissement numéro 290.

Identification du site concerné :

Le projet domiciliaire est projeté à l'extrémité des rues Saint-Henri et Anne-Marie, à Napierville, dans la zone résidentielle Ra.24 sur les lots actuels 260-P, 257, 258, 259 du cadastre du Village de Napierville.

La demande est formulée par Les Immeubles J.B. Clermont Inc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept.

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Cours de premiers soins



Au chalet des loisirs, le samedi 25 mars de 8h 30 à 16h30

Cours de premiers soins comprenant la réanimation cardio respiratoire ainsi que les soins immédiats. Donné par un professeur certifié idéal pour ceux qui n'ont pas de connaissances et obligatoire pour ceux qui ont une carte qui arrive à échéance .

Pour toute informations supplémentaires, vous pouvez contacter le service des loisirs au 450 245-3983

Séances d'informations juridiques

Les mandats de protection

Le 4 avril de 10h au 11h30 à la salle de conseil de Napierville et le 12 avril de 19h30 à 21h au Centre communautaire

Renseignement de base sur le contenu de l'importance d'un mandat de protection, mieux connu sous l'appellation de mandat en prévision de l'incapacité.

L'exposé sera suivi d'une période de question.

SITE DE DÉPÔT DE BRANCHES

Veillez prendre note que le site de dépôt des branches sera ouvert dès le 22 avril à tous les samedis de 10h à 16h.

Vous pourrez apporter des batteries de cellulaires, piles A,C,D, piles d'outils, peintures domestiques, huiles usées dans leur contenant original et filtres, lampes fluo compactes, tubes fluorescents, peinture en aérosol.

Les résidus domestiques dangereux sont strictement interdit au site de dépôt des branches. La seule journée que vous pouvez les apporter est le 23 septembre 2017. Autrement vous devez conserver vos RDD à la maison.

CUEILLETTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Nous procéderons également à la cueillette des ordinateurs portables et de bureau, téléviseurs, imprimantes, photocopieurs, quincaillerie d'ordinateur, téléphones conventionnels et répondeurs, appareils cellulaires et téléavertisseurs. Seuls les fours à micro-ondes ne sont pas acceptés.

MATÉRIAUX INTERDITS :

Troncs, souches et feuilles d'arbres, les batteries d'automobiles et les bonbonnes de propane.

Neuf actions pour réduire le volume de votre sac vert.

- Réduire notre consommation
- Participer à la collecte sélective
- Pratiquer l'herbicyclage
- Récupérer les encombrants
- Composter
- Disposer écologiquement de vos résidus domestiques dangereux (RDD)
- Récupérer les vêtements et autres textiles
- Récupérer les articles du quotidien
- Surveiller les activités de récupération offertes sur le territoire de votre municipalité.

Si votre entreprise ou votre organisme récupère certaines matières, faites-vous connaître en communiquant avec la MRC des Jardins-de-Napierville (450) 454-0559 ou au (514) 725-0559.



OFFRE D'EMPLOI

CARAVANE DES CULTURES POSTES DE COMMIS

La Caravane des Cultures, requiert les services de deux **commis** pour assurer les ventes de fruits et légumes locaux ainsi que le service à la clientèle sur le territoire des Jardins-de-Napierville.

Faites parvenir votre C.V. et une courte lettre de motivation d'ici le 31 mars 2017 à 16h30

Centre local de développement des Jardins-de-Napierville, 361, rue St-Jacques, C.P. 1068 Napierville (Québec) J0J 1L0

Courriel: maude@cld-jardinsdenapierville.com



APPRENDRE EN CŒUR

Camp d'été «Stimulation» 2017 à l'école Daigneau à Napierville pour tous les enfants de 3-5 ans

Le camp d'été « Stimulation » est offert à tous les enfants âgés de 3 à 5 ans des 11 municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Le camp d'été se tiendra du lundi 26 juin au vendredi 18 août 2017 à l'école Daigneau à Napierville. Il se déroulera du lundi au vendredi, soit de 8h30 à 11h30 pour les 3-4 ans et de 13h00 à 16h00 pour les 5 ans.

Les enfants qui commencent la maternelle en septembre auront priorité en après-midi et **s'il reste des places disponibles, nous accepterons des enfants de 5-6 ans qui ont fait leur maternelle.**

Le coût est de 5 \$ par demi-journée. Nous vous demandons la moitié du paiement lors de l'inscription officielle et la balance avant le 1er juin 2017

Vous pouvez inscrire votre enfant avec références à l'organisme Apprendre en cœur, et pour des informations supplémentaires, au 450-454-0400.



Le curriculum vitæ, un passeport vers l'emploi



Aujourd'hui, le curriculum vitæ est un outil essentiel à une démarche de recherche d'emploi. Ce document, souvent appelé CV, constitue en fait la meilleure carte de visite que l'on puisse remettre aux employeurs. C'est pourquoi il est important que notre CV représente bien qui vous êtes. Si vous avez besoin d'un coup de main pour faire votre curriculum vitæ, n'hésitez pas, venez nous rencontrer!

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe du **CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (CJE) Huntingdon, de Saint-Rémi**, au **450 454-5814**. Le CJE soutient et outille les jeunes âgés entre 16 et 35 ans afin qu'ils développent ou actualisent leur potentiel. Il les supporte dans leurs démarches d'intégration socioprofessionnelle.